

PROTOCOLE SANITAIRE du COLLEGE APOGOTI appliqué à partir du vendredi 11 février 2022

Contexte : actuellement, le **variant OMICRON** est prédominant en Nouvelle-Calédonie. La transmissibilité de ce variant est très élevée mais la gravité des formes cliniques et beaucoup moins importante que lors de la circulation du variant Delta.

La rentrée scolaire 2022 nécessite des modalités d'organisation répondant aux prescriptions émises par les autorités sanitaires dans ce contexte.

- Le port du masque est OBLIGATOIRE pour TOUS (élèves et adultes) en INTERIEUR au collège.

- Le principe est celui de l'ACCUEIL DE TOUS LES ELEVES DU COLLEGE SELON L'EMPLOI DU TEMPS HABITUEL

Préalable :

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au collège en cas de fièvre (38 ° ou plus), ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque, ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent l'équipe de Direction du collège.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles. Les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs peuvent entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection.

1-Les règles de distanciation physique : ces règles ne sont pas applicables en milieu scolaire. Néanmoins, le contact physique et le brassage entre les élèves de groupes différents sera limité.

2-L'application des gestes barrières :

Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. A l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelle les plus efficaces contre la propagation du virus. Un affichage abondant rappelle ces gestes barrières dans l'établissement et en particulier dans les circulations et aux abords des toilettes.

a) Le lavage des mains :

Le lavage des mains est essentiel : il consiste à laver à l'eau et au savon les mains pendant 30 secondes. A défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée. Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- A l'arrivée dans l'établissement
- **Avant et après chaque repas. Un distributeur de gel alcoolique est fixé à la sortie du réfectoire,** en complément de la mise à disposition du poste de lavage des mains (au savon et à l'eau).
- Régulièrement dans la journée : **la consigne donnée à chaque professeur est d'assurer une désinfection des mains de leurs élèves au début de la première heure de cours de la matinée, et à la fin de la dernière heure de cours de la matinée.**
- Avant et après les récréations : **de même, un nettoyage sera demandé par le professeur au début et au retour de chacune de ces deux récréations (matin et après-midi).** Les élèves se désinfecteront les mains à l'aide du flacon mis à disposition dans chaque salle.
- Après être allé aux toilettes
- Le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile

b) Le port du masque :

Le port d'un masque à usage unique est obligatoire pour les personnels et les élèves DANS LES ESPACES CLOS UNIQUEMENT. Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être replié sans contacts extérieur/ intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

Il appartient à chaque famille de fournir deux masques par jour à son enfant. Pour les élèves présentant des pathologies, l'avis du médecin traitant détermine les conditions du port du masque.

La demi-pension : Le port du masque n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité (prise de repas, pratiques sportives).

Les élèves demi-pensionnaires du collège gardent le masque sur la chaîne de self, lorsqu'ils garnissent leur plateau. Ils peuvent l'ôter une fois assis à leur place dans la salle du réfectoire. Ils mettront à nouveau leur masque lorsqu'ils quitteront leur place pour vider leur plateau et sortir du réfectoire afin de rejoindre la cour. Ils utiliseront un second masque pour l'après-midi. La prise du repas est organisée par classes : les élèves d'une même classe sont regroupés sur une zone selon un plan qui s'impose à toutes et tous. Un service individuel est mis en place. Les offres alimentaires en vrac sont proscrites.

c) La limitation du brassage des élèves

La limitation du brassage en classes et groupes d'élèves est privilégiée. **Ainsi, la circulation des élèves et des adultes dans l'établissement est réglementée : un sens unique de circulation entre en vigueur dans les couloirs et les escaliers qui desservent les salles de classe et autres locaux du collège. Cette organisation est matérialisée par des flèches et une signalétique spécifique. Le respect de ce sens de circulation est obligatoire pour toutes et tous.**

d) La désinfection et la ventilation des locaux :

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour. Un flacon de gel hydroalcoolique est présent dans chaque salle de classe et local du collège. La désinfection des salles est réalisée une fois par jour.

La ventilation des salles de classe est renforcée : elle est effectuée le matin pendant au moins 15 minutes, et toutes les heures à chaque intercour. La ventilation par brasseurs d'air est autorisée.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après le passage de chaque tablée (ou après chaque service). L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé car une désinfection quotidienne est assurée. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, dépliants réutilisables, crayons, etc) est autorisée lorsqu'une désinfection, au minimum quotidienne, est assurée.

Pratique de l'E.P.S :

Les activités physiques et sportives se pratiqueront sans masques en extérieur ou dans des espaces très aérés. Elles sont suspendues en intérieur.

La formation, l'information et la communication :

Le personnel : le personnel de direction, les professeurs ainsi que tous les autres personnels sont formés aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. L'infirmier organise et anime pour chaque classe un atelier « lavage des mains ».

Les parents

Ils sont informés clairement, notamment des conditions de fonctionnement de l'établissement scolaire, de leur rôle dans le respect des gestes barrières, de la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte au collège, des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel, de la procédure lors de la survenue d'un cas.

Trois fiches-types d'information sur la prise en charge d'une élève cas confirmé, d'un agent cas confirmé, et d'un agent susceptible d'avoir la COVID-19 sont annexées à ce protocole.